



LA BOURSE NATIONALE DE RECHERCHE
DU CONSORTIUM NATIONAL DE FORMATION EN SANTÉ (CNFS)
Appel de propositions pour les Bourses nationales de recherche
2021-2023

Sommaire de la Bourse nationale de recherche

<i>Objectif</i>	Offrir des bourses pour la recherche portant sur l'accès aux services de santé et sociaux en français en contexte minoritaire
<i>Admissibilité</i>	Les chercheuses et chercheurs ¹ des <i>établissements membres</i> du CNFS
<i>Période de subvention</i>	1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2023 (2 ans)
<i>Date limite pour le dépôt des propositions</i>	Lundi 25 janvier 2021 à 16h00 (HNE)

¹ Par souci de concision, le mot « chercheurs » désignera ici toutes les personnes faisant de la recherche.

1. OBJECTIFS DU CNFS ET DE LA BOURSE NATIONALE DE RECHERCHE

Le CNFS est une initiative soutenue par l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) et rendue possible grâce à la contribution financière de Santé Canada. Le mandat du CNFS est sous-tendu par le modèle logique de Santé Canada qui a pour résultat ultime d'assurer aux Canadiennes et Canadiens un accès à des services de santé appropriés et efficaces dans leur langue officielle à l'échelle du pays. Ainsi, le CNFS a pour mission de former des professionnels de la santé et des services sociaux qui ont les compétences nécessaires pour offrir des services aux communautés francophones en situation minoritaire (CFSM).

Pour ce faire, le CNFS s'est fixé les objectifs suivants :

- Connaître les besoins spécifiques des CFSM en matière d'accès aux services de santé et sociaux ;
- Former des professionnels de la santé et des services sociaux et favoriser leur insertion dans les CFSM ;
- Maximiser l'apport des établissements existant en déployant leur capacité de formation ;
- Appuyer la diffusion des connaissances sur la santé et la formation en santé au sein des CFSM.

La **Bourse nationale de recherche** a été mise en place par le CNFS dans le but de soutenir les initiatives de recherche dans les établissements postsecondaires au sein des CFSM en lien avec les enjeux de l'accès aux services de santé et sociaux en français en contexte minoritaire.

2. THÉMATIQUES DE RECHERCHE

Vous trouverez ci-après **quelques exemples** de thématiques de recherche. Prenez note qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

- L'offre active : les enjeux, les compétences requises, les modes de gestion, les responsabilités partagées, la perspective des usagers ;
- Les facteurs d'iniquité influençant l'accès ou l'utilisation des services en français dans les CFSM ;
- Les pratiques novatrices en matière d'accès aux services de santé et sociaux auprès de différentes populations francophones en situation minoritaire : les personnes âgées, les femmes, les jeunes, les immigrants, les personnes souffrant de problèmes de santé mentale, les toxicomanes ;
- La formation des clientèles particulières, telles que les étudiants étrangers, les francophones issus de régions éloignées, les francophiles et les professionnels francophones formés à l'étranger ;
- L'intégration des nouveaux diplômés francophones au marché du travail dans les CFSM ;
- Les formes de gouvernance et les politiques publiques favorisant l'offre de services de santé et sociaux en français.

3. FONDS DISPONIBLES

Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023 (2 ans), un montant total de 340 000 \$ est disponible. Le montant maximum pouvant être accordé par proposition est de 40 000 \$.

Le montant attribué pour les propositions choisies sera transmis en deux versements égaux. Ces versements sont prévus pour le début de chaque exercice financier, soit le 1^{er} avril 2021 et 2022.

4. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

La demande de bourse de recherche doit être présentée par la chercheuse ou le chercheur principal affilié(e) à un établissement CNFS.

La chercheuse ou le chercheur principal doit soumettre sa proposition directement au secrétariat national du CNFS en l'envoyant par courriel à l'adresse suivante : cnfs@acufc.ca.

Les formulaires de demande sont disponibles en cliquant [ici](#).

5. REDDITION DE COMPTE ET VISIBILITÉ DU CNFS

L'établissement recevant une Bourse nationale de recherche sera tenu de se conformer aux exigences de reddition de compte du secrétariat national du CNFS en lien avec le projet financé. Cette reddition de compte consiste d'abord en la production d'un rapport de progrès et d'un rapport de fin de projet. Ces deux rapports portent sur le déroulement des activités prévues et le bilan financier.

De même, en fin de projet, le CNFS exige un sommaire de la recherche. Ce sommaire présente brièvement les objectifs et l'impact des résultats obtenus pour la santé des communautés francophones.

Le versement des fonds pour la deuxième année est conditionnel à la réception du rapport de progrès. De plus, la remise du rapport de fin de projet et du sommaire de recherche est nécessaire afin d'être admissible à un financement subséquent du CNFS.

Reconnaissance de la contribution de Santé Canada

Les chercheuses et chercheurs seront tenus d'ajouter, à leurs productions (articles, rapports, etc.) découlant de ce projet, les formules suivantes :

- « Cette recherche a été rendue possible grâce à l'appui financier du Consortium national de formation en santé, qui est financé par Santé Canada dans le cadre du *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir*. »
- « Les vues exprimées ici ne reflètent pas nécessairement celles de Santé Canada. »

Les normes graphiques seront transmises directement aux bénéficiaires d'une Bourse nationale de recherche.

6. ÉTUDE DES PROPOSITIONS

Les demandes reçues sont d'abord examinées par la direction du CNFS qui s'assure qu'elles répondent au mandat du CNFS et aux objectifs de la Bourse nationale de recherche.

Les demandes répondant à ces critères sont ensuite transmises à un comité d'évaluation composé de trois experts de la recherche en santé et coordonné par le gestionnaire de la recherche du CNFS.

Les membres du comité d'évaluation doivent posséder :

- Une bonne connaissance de l'environnement organisationnel et des parties prenantes ;
- Une bonne connaissance des particularités des diverses CFMS au Canada ;
- Une connaissance des réalités des collèges et universités ;
- Des compétences en recherche.

Ces membres ont l'obligation de transparence et de loyauté et doivent ainsi agir dans le seul intérêt du CNFS et non d'un établissement en particulier. Si un membre se croit dans une situation de conflits d'intérêts, il devra en informer le CNFS et, au besoin, se désister.

Les chercheuses et chercheurs seront notifiés par écrit de la décision du comité de sélection. Cette décision sera communiquée au début du mois de février afin de permettre à celles et ceux dont la proposition a été retenue de faire une demande au comité d'éthique.

7. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES

Le comité évalue les propositions de recherche en fonction de **trois grands critères généraux** :

- La pertinence de la proposition à l'égard des objectifs du CNFS ;
- La clarté et qualité de la proposition ;
- La capacité de la chercheuse/du chercheur ou de l'équipe de recherche à exécuter les travaux.

Pour chacune des propositions, le comité évaluera **tous les éléments contenus dans le formulaire de demande et les annexes**.

Critères constituant un atout

Il est à noter que la Bourse nationale de recherche est un programme financé par Santé Canada. À ce titre, elle vise à respecter et mettre en application les exigences relatives à l'analyse comparative entre les sexes. Santé Canada exige l'utilisation de l'analyse comparative entre les sexes pour

élaborer, mettre en œuvre et évaluer des programmes visant à répondre aux différents besoins des femmes, des hommes, des garçons et des filles, ainsi que des individus de sexes divers.

Le CNFS et le comité d'évaluation examineront si et comment les facteurs liés au sexe, au genre et à la diversité seront pris en compte dans l'élaboration des plans de travail et des activités (par exemple : comment la demande favorise une collecte de données ventilées par sexe ou genre).

On attend des demandeurs qu'ils tiennent compte de ces considérations dans la conception de leur projet de recherche. Pour plus de renseignements sur ce type d'analyse, veuillez consulter la formation sur l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) de Condition féminine Canada au <http://www.swc-cfc.gc.ca/gba-acsc/course-cours-fr.html>.

8. DÉPENSES ADMISSIBLES ET ÉTATS FINANCIERS

Le budget devra être préparé en tenant compte des dépenses admissibles définies par Santé Canada (veuillez consulter les catégories de dépenses décrites dans le gabarit à utiliser pour la présentation du budget).

À noter : pour la période visée (1er avril 2021-31 mars 2023), le budget peut inclure un montant maximal de 3000\$ pour des dépenses liées à la participation à des colloques ou d'autres activités similaires de diffusion des connaissances (ateliers, conférences, séminaires, etc.). Ces dépenses, notamment pour l'inscription, les déplacements, l'hébergement et les repas, ne seront admissibles que lorsqu'encourues par un membre de l'équipe de recherche en formation [étudiant(e), stagiaire]. De plus, pour qu'un remboursement soit possible pour une telle activité, la personne se doit de présenter des résultats de recherche liés au projet financé par la présente bourse (une preuve pourrait être exigée).

Veuillez noter également que pour chaque élément du budget, toute variation subséquente de plus de 15% du montant associé doit être préalablement autorisée par le secrétariat national du CNFS.

Par ailleurs, aucune dépense ne sera admissible après le **31 mars 2023**. Les fonds non dépensés à cette échéance devront être retournés au secrétariat national du CNFS. Chaque bénéficiaire devra déposer des états financiers en fin de parcours (31 mars 2023).

9. QUESTIONS

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'une ou l'autre de ces personnes :

Charles Godbout

Gestionnaire de la recherche, CNFS
cgodbout@acufc.ca
613 244-7837, poste 113

Niquita Nelly Turayubaha

Agente de projets, CNFS
cnfs@acufc.ca
613 244-7837, poste 101